

**Séance ordinaire du
4 mai 2020**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par voie de téléconférence. Sont présents Francis St-Pierre, maire, Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, Vanessa Lepage-Leclerc, David Leblanc et Francis Rodrigue, conseillers. Assiste aussi à la séance, par voie téléphonique Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous les élus renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

RÉS. 2020-05-45 SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Considérant qu'un enregistrement audio de la séance sera disponible sur le site Web de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-46 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 13 AVRIL 2020

Attendu que les copies des procès-verbaux des 6 et 13 avril 2020 ont été adressés à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture et que les procès-verbaux soient adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-47 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois d'avril 2020 au montant de 21 908,02 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2020 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-48 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'avril 2020 au montant de 118 696,78 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2020 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 486-2020 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 286-2002 CONCERNANT LES ANIMAUX

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 486-2020 sera proposée. Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 487-2020 – MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 487-2020 sera proposée. Un projet de règlement est déposé.

RÉS. 2020-05-49 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier des vérificateurs externes pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-50 REPRÉSENTANT MUNICIPAL À L'OHRN

Attendu que le conseil d'administration de l'Office d'habitation Rimouski-Neigette prévoit un siège pour un représentant municipal;

Attendu que le poste de directeur (trice) général(e) adjoint(e) sera comblé dans les prochaines semaines et que la personne occupant ce poste sera désignée comme représentant;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Francis Rodrigue à titre de représentant municipal temporaire à l'Office d'habitation Rimouski-Neigette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-51 EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)

Attendu que nous sommes allés en appel de candidatures pour le remplacement de la direction générale adjointe;

Attendu que le comité de sélection a arrêté son choix sur madame Solange Michaud;

En conséquence, il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Solange Michaud en date du 5 mai 2020. L'emploi est permanent avec une probation de 6 mois. Le salaire est fixé à l'échelon #7 de l'échelle salariale du directeur (trice) général (e) adjoint(e). Elle aura droit à 10 jours de vacances pour l'année 2020 et 10 jours de congés payés (incluant maladie, mobile et personnel). Dès son entrée en fonction, elle contribuera au Régime de Retraite des employés municipaux et à l'assurance collective de la SSQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-52 AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE AVEC LA MRC – TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU ARTHUR-RUEST

Attendu que des travaux d'entretien doivent être faits dans le cours d'eau Arthur-Ruest;

Attendu que la MRC Rimouski-Neigette est maître d'œuvre pour la réalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire suppléant monsieur Francis Rodrigue et la directrice générale à signer le protocole d'entente avec la MRC Rimouski-Neigette pour la réalisation des travaux dans le cours d'eau Arthur-Ruest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-53 AJUSTEMENT DES SALAIRES POUR LES EMPLOIS ÉTUDIANTS AU CAMP DE JOUR 2020

Attendu que le camp de jour accueille annuellement près de 200 jeunes;

Attendu que les salaires pour les emplois étudiants au camp de jour sont constants depuis plusieurs années et inférieurs au marché environnant;

Attendu que le recrutement de nouveaux moniteurs est de plus en plus difficile;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité d'accorder les salaires suivants aux emplois étudiants du camp de jour pour l'année 2020 selon l'âge à la date d'entrée en fonction :

Moniteurs(trices)	
Moins de 16 ans	13,10 \$ /heure
16 ans et plus	15,00 \$ /heure
Coordonnateur (trice)	18,00 \$ /heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-54 CONFIRMATION DU SOUTIEN AU DÉFI ANACLOIS POUR CINQ ANS (2021-2025)

Attendu que le Club Lions de Saint-Anaclet organise le Défi Anaclois Desjardins depuis sept ans;

Attendu que cette activité encourage l'activité physique et le dépassement de soi;

Attendu que la Municipalité soutient cette activité depuis ses débuts;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité de confirmer le soutien de la Municipalité à cet événement pour une période de cinq ans (2021-2025) par les services suivants :

Permettre sans frais la tenue de l'évènement dans le centre communautaire;

Permettre l'entreposage de l'équipement du Défi Anaclous Desjardins au 318, rue Principale Ouest;

Permettre l'utilisation des rues pour la journée;

Emprunter 70 barrières à la Ville de Rimouski;

Prêter quatre radios, les barrières et les pancartes de la voirie ainsi que le véhicule nécessaire à leur transport;

Rendre disponibles le camion et la remorque pour le transport des barrières;

Rendre disponibles deux camions pour la signalisation lors de la journée;

Fournir des tentes extérieures, un système de son, des dossards et des drapeaux de signalisation;

Effectuer les communications publiques nécessaires au bon déroulement de l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-55

ACQUISITION DE DEUX TABLETTES ÉLECTRONIQUES

Attendu que le conseil municipal souhaite faciliter les communications pour les résidents du Pavillon l'Héritage, particulièrement en contexte de confinement lié à la COVID-19;

Attendu que des utilisateurs et des bénévoles de la bibliothèque ont déjà manifesté l'intérêt d'avoir à leur disposition une tablette électronique;

Attendu qu'un fond d'urgence a été réservé pour soutenir la communauté en contexte de pandémie de la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et adopté à l'unanimité d'acquérir deux tablettes électroniques par l'intermédiaire du fond d'urgence lié à la COVID-19. Les deux tablettes seront en circulation au Pavillon l'Héritage pour les résidents pour toute la période de confinement. Ensuite, une des deux tablettes sera mise à la disposition de la bibliothèque, et ce, en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS.2020-05-56

**SERVICES JUGÉS ESSENTIELS EN CONTEXTE DE PANDÉMIE DU
CORONAVIRUS**

Attendu qu'à compter du 25 mars 2020, le gouvernement du Québec recommande le télétravail et que la Municipalité souhaite respecter cette directive autant que possible;

Attendu que le gouvernement du Québec a donné le pouvoir aux municipalités de déterminer les services jugés essentiels;

Attendu que la Municipalité peut déterminer les tâches qui doivent être réalisées sur le lieu de travail et celles qui peuvent être réalisées en télétravail;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et adopté à l'unanimité de déterminer l'inspection, l'administration, la comptabilité, la voirie, l'entretien ménager et le dépannage alimentaire des services essentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-05-57

NOMINATION DU CONSULTANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Attendu que la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière a été nommée en date du 6 avril 2020;

Attendu que la Municipalité ne peut avoir deux directeurs (trices) généraux(les) et secrétaires-trésoriers (ère) en même temps;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Alain Lapierre, consultant à la direction générale jusqu'au 29 mai 2020; ce dernier garde les mêmes avantages qu'il avait à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MOTION DE CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FAMILLE
DE MONSIEUR LÉOPOLD ROY**

Le conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de monsieur Léopold Roy décédé le 9 avril 2020. Monsieur Roy était le père de Claude Roy.

DIVERS

Dans le contexte actuel de pandémie, Monsieur le Maire informe les citoyens que l'ordre du jour sera disponible sur le site Web au plus tard le mercredi à 17 h précédant la séance du conseil. Les questions des citoyens seront prises jusqu'au dimanche 17 h précédant la séance du conseil par Facebook ou par courriel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Louise-Anne Belzile, directrice générale